



**EXTRAIT DU REGISTRE**

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N° 13/2018**

DEPARTEMENT  
AIPES-MARITIMES

**COMMUNE DE RIMPLAS**

**Nombres de Membres**

Adhérents au conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
11	10	10

Séance du 31 mars 2018

L'an Deux mille dix huit et le trente et un mars à 10 heures 05 , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mlle Christelle D'INTORNI Maire

Présents : Tous les Membres en exercice à l'exception de :

-M Franzella ( Procuration Gugliemetti)

M. Didier BOUR a été nommé secrétaire

**OBJET : DISSOLUTION DU CCAS**

Madame le Maire expose qu'en application de l'article L.123-4 du code de l'action sociale et des familles, le centre communal d'action social est obligatoire dans toute commune de 1500 habitants et plus. Il est désormais facultatif dans les communes de moins de 1500 habitants et peut être dissous par délibération. Cette possibilité est issue de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRE.

Vu que la commune de Rimplas compte moins de 1500 habitants  
Vu les faibles mouvements enregistrés sur ce budget :

Le conseil après en avoir délibéré :

**DECIDE** de dissoudre le CCAS à compter du 31 décembre 2017 et de transférer le budget du CCAS sur celui de la commune.

**AUTORISE** la reprise du résultat, des restes à payer et à recouvrer dans le budget de la commune.

Voix POUR : 9 D'INTORNI GUGLIEMETTI – BOUR – FRANZELLA (Procuration GUGLIEMETTI) JEANDEL – CLAPIER – DEGARDIN – ANTONINI - PESENTI

Voix CONTRE : 1 MILANO

Abstentions : 0

- **Extrait certifié conforme**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.  
Ont signé tous les membres présents.

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le  
et publication ou notification  
le 3 avril 2018

*(Handwritten signatures in blue ink)*

Le Maire,  
Christelle D'INTORNI

